



Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Treasury Board of Canada
Secretariat

Canada

Plan d'action ministériel pour les langues officielles 2019-2023 du SCT

Le nouveau Plan d'action ministériel pour les langues officielles 2019-2023 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) définit l'orientation et les principaux engagements prévus en matière de langues officielles qui permettront de créer une culture qui appuie la dualité linguistique et qui contribue à faire du SCT un modèle d'excellence en langues officielles.

Objectif

Obtenir les commentaires et l'appui du Comité ministériel des ressources humaines (CMRH) en ce qui a trait au nouveau Plan d'action ministériel pour les langues officielles 2019-2023.

Principaux points / Questions

- Tient compte des obligations des ministères et des organismes centraux en vertu de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et de la *Politique sur les langues officielles*.
- S'appuie sur le Plan d'action pour les langues officielles 2015-2018 du SCT et sur les meilleures pratiques au sein du gouvernement et donne suite aux recommandations des sondages et des rapports, notamment le rapport Borbey-Mendelsohn du greffier du Conseil privé.
- Élaboré au moyen d'une approche consultative globale.
- Pour renforcer son plan de mise en œuvre, un modèle logique du Programme des langues officielles a été mis au point pour illustrer les résultats prévus dans l'immédiat, à moyen terme et à long terme.

Mettre l'accent sur:

- La direction pour qu'elle favorise milieu propice à l'utilisation des deux langues officielles, en fasse la promotion et donne l'exemple;
- le partage des responsabilités pour assurer le succès de la mise en œuvre;
- l'amélioration des activités de sensibilisation à la langue de travail;
- Un plan d'action simplifié pour les langues officielles comprenant un nouveau tableau de bord et des communications ciblées pour sensibiliser davantage les employés du SCT et favoriser leur participation.

Analyse de l'environnement

À l'échelle de la fonction publique - Orientation et priorités

Budget de 2018 : Égalité et croissance pour une classe moyenne forte

- Diversité, égalité, autonomisation et compétences

Priorités du 25^e rapport du greffier

- Attirer et maintenir en fonction une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.
- Rester engagé envers la santé mentale et le mieux-être au travail.
- Traiter les problèmes de harcèlement et de discrimination – mouvement #MoiAussi.
- S'équiper d'outils, de processus et de structures organisationnelles modernes.
- Mettre de l'énergie dans le système de rémunération.

Législation – Loi sur les langues officielles, Règlement sur les langues officielles

Politique sur les langues officielles

Prochain niveau : normaliser une culture de dualité linguistique inclusive en milieu de travail au sein de la fonction publique fédérale (Borbej-Mendelsohn)

- Un total de 13 recommandations regroupées en cinq thèmes : culture, leadership, politique, outils et formation.
- Le SCT en tant qu'organisme central joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de 11 recommandations des 13 recommandations et collabore à l'une d'elles.
- Les ministères sont priés de mettre l'accent sur les recommandations suivantes : prendre des mesures pour accroître la responsabilisation et reconnaître les leaders; ajouter la promotion du bilinguisme et des objectifs mesurables au Plan d'action pour les langues officielles; favoriser le bilinguisme réceptif; dresser annuellement un plan pour les LO.

Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 - Investir dans notre avenir

- En vertu de l'article 41 (partie VII), le gouvernement du Canada s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones.
- Appuie « l'approche par et pour les communautés » grâce à un dialogue continu avec les communautés des LO en situation minoritaire et à la modernisation de la LLO et des activités connexes dans le cadre du 50^e anniversaire de la LLO en 2019.

Recueil de ressources sur les langues officielles 2017 (livrable du greffier du Conseil privé et du Conseil du Réseau des champions des langues officielles)

- Contient plus de 500 outils, ressources et pratiques exemplaires liés aux langues officielles. On y trouve des idées utiles sur la façon de promouvoir l'utilisation des deux langues officielles au travail et d'améliorer encore davantage le bilinguisme dans la fonction publique dans le futur.
- Un groupe de travail sur l'utilisation des langues officielles en milieu de travail a été formé en 2017 a pour mandat de trouver des façons d'améliorer l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique.

Priorités de la collectivité des RH (2018-2019) (Conseil des RH)

- Recruter (détermination des besoins); chercher activement à atteindre le public cible et assurer une intégration efficace (mise en place d'un groupe de travail sur les LO).

Données démographiques sur les langues officielles du SCT

Première langue officielle

- Anglais : 62 %
- Français : 38 %

La distribution correspond à la tendance des dernières années.

- Les EX qui répondent au profil CBC : 94 %.
- Les EX qui ne répondent pas au profil CBC : 6 %.

La distribution correspond à la tendance des dernières années.

Résultats linguistiques expirés pour les employés occupant un poste bilingue :

Lecture : 13 % Écriture : 16 % compétence orale : 19 %

Profil CBC

- Autres groupes qui répondent au profil : 94 % (amélioration de 3% depuis les dernières années)
- Ne répond pas au profil CBC : 6 % T2 AF 2018-2019

Résultats du SCT - Défis et possibilités

Cadre ministériel des responsabilités en matière de langues officielles

- Aide les employés à respecter leurs obligations en matière de langues officielles en décrivant les rôles et responsabilités ainsi que les mécanismes de mise en œuvre pour les divers secteurs et personnes du SCT.
- Élaboré de concert avec des partenaires et des intervenants internes et externes afin de donner suite à une recommandation formulée dans le cadre de la vérification 2011-2012 du Commissariat aux langues officielles (CLO).

Bulletin de rendement 2016 du Commissariat aux langues officielles (CLO)

- Cote « B »
- Améliorations prévues dans les bulletins de rendement antérieurs visaient la langue de travail.

SAFF de 2017

- Depuis 2008, les résultats liés aux langues officielles ont été améliorés ou sont demeurés les mêmes.

Sondage sur la langue de travail au SCT

- Principalement des résultats positifs, sauf pour deux domaines à améliorer : 1) réunions bilingues et 2) rédaction de documents dans la langue officielle de son choix; les dirigeants doivent montrer l'exemple.

Commentaires sur les langues officielles 2017-2018 – Examen du SCT (Direction des LO à Patrimoine canadien)

- Tenir des consultations approfondies dans le cadre de l'examen de la réglementation en vertu de la partie IV de la LLO permettra de répondre aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).
- Recommander d'acheter de la publicité dans les médias des communautés en situation minoritaire pour mieux servir les CLOSM.
- Mettre à jour le Plan d'action 2015-2018 en y intégrant des activités mesurables.
- Proposer des séances de formation obligatoires pour les analystes du SCT sur les rôles et les obligations du SCT en ce qui concerne les présentations au Conseil du Trésor en vertu de la LLO. Présentement offertes sur une base annuelle (facultatives).
- Participer aux rencontres du Réseau national des personnes-ressources responsables de la mise en œuvre de l'article 41 (partie VII) de la LLO afin de partager des pratiques exemplaires.
- Consulter la plateforme de diffusion des résultats des recherches sur les langues officielles afin de mieux comprendre les CLOSM.
- Renforcer le leadership en matière de langues officielles et veiller à ce que tous les employés connaissent leurs obligations de soutenir la mise en œuvre de la partie VII de la LLO et les possibilités qui s'offrent à eux à cet égard.

Évaluation du programme de formation linguistique centralisée du SCT – BVIE – 5 recommandations

- Maintenir un programme de formation linguistique centralisée (FLC).
- Concentrer davantage les efforts sur le maintien des acquis en langue seconde.
- Actualiser la demande de propositions pour la FLC afin de s'assurer d'obtenir un enseignement de meilleure qualité.
- Normaliser la répartition de la formation linguistique à l'échelle du SCT.
- Établir un contrat entre les gestionnaires et les employés afin de préciser les attentes en formation linguistique.

L'avenir du travail

- L'économie à la demande (travailleurs virtuels), la technologie, l'automatisation et l'intelligence artificielle changeront notre façon de travailler: pour s'y adapter, la gestion du changement sera de mise.
- Compétences nécessaires pour le futur et facteurs à considérer pour répondre aux exigences en matière de LO.

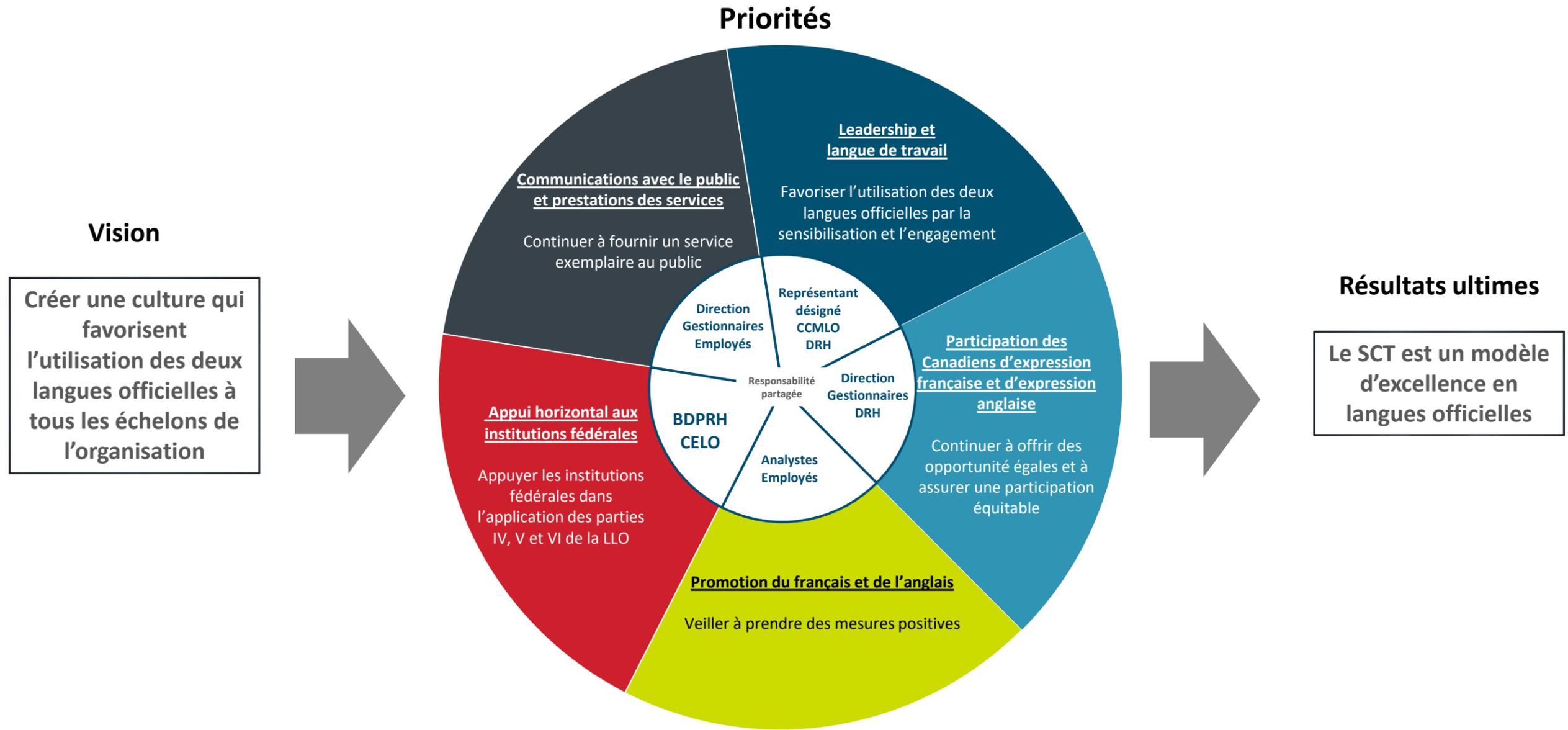
Obstacles liés aux LO dans le recrutement et la promotion des membres des groupes désignés (dans l'optique de l'équité en matière d'emploi)

- Respecter les exigences en matière de LO constitue souvent un obstacle pour les membres des groupes désignés, en particulier pour les Autochtones, ce qui représente un défi à la fois pour atteindre nos objectifs de représentation et pour satisfaire aux exigences en matière de LO.

Résultats du PAI 2017-2018

- Il est difficile d'établir un juste équilibre entre la participation à la formation linguistique et les exigences opérationnelles.
- Il y a un bassin de candidats bilingues limité dans les processus de sélection, en particulier lorsqu'il est question des postes pour lesquels il y a une forte demande, par exemple le domaine de la TI et les gestionnaires.

Plan d'action ministériel pour les langues officielles 2019-2023 du SCT



Facteurs déterminants



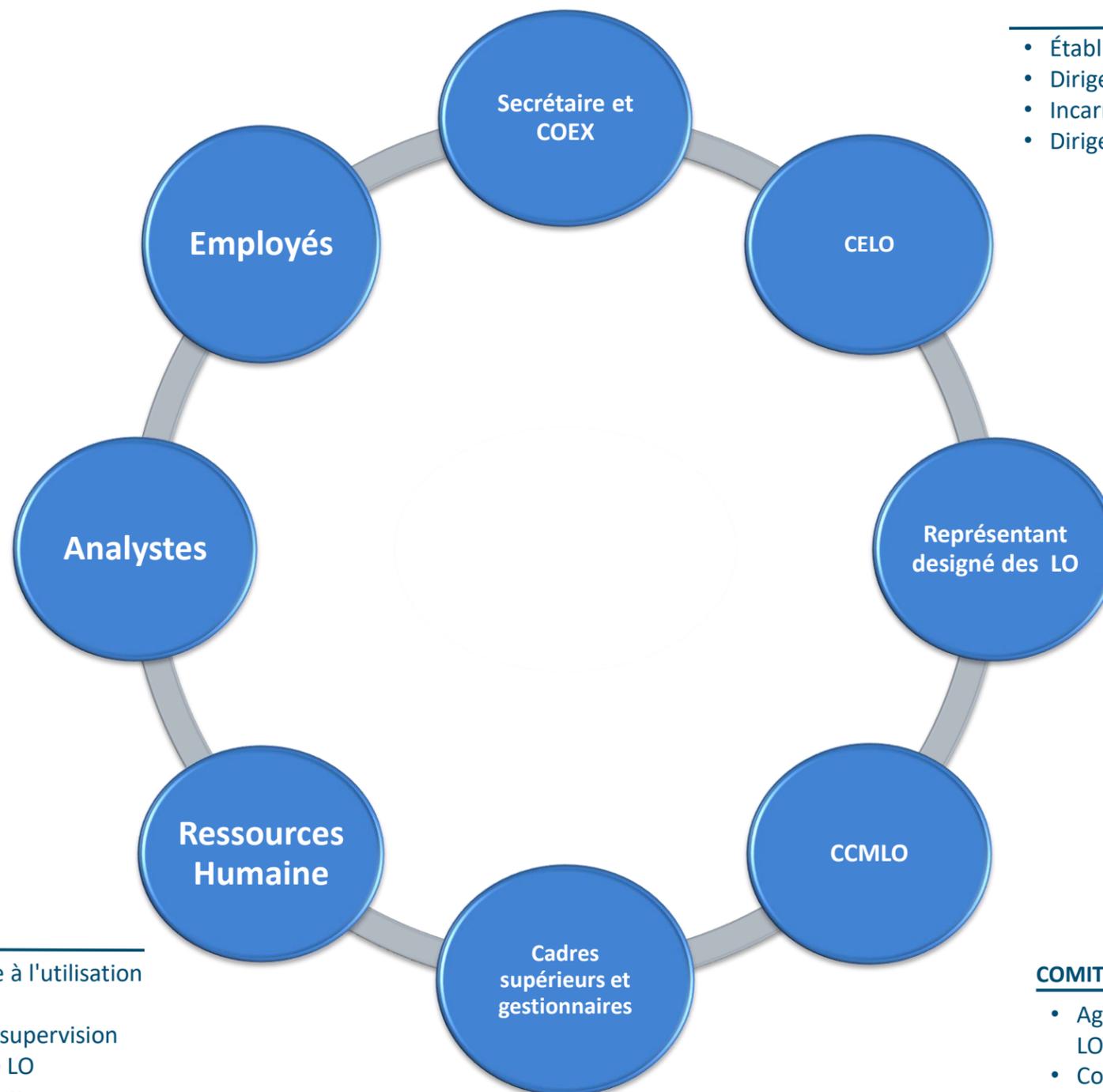
Plan d'action ministériel pour les langues officielles 2019-2023 du SCT

 Communications avec le public et prestation des services	 Leadership et langue de travail	 Participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise	 Promotion du français et de l'anglais	 Appui horizontal aux institutions fédérales
<p>Continuer à fournir un service exemplaire au public</p> <p>Domaines d'intérêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services aux clients et communiquer avec eux dans la langue officielle de leur choix 	<p>Favoriser l'utilisation des deux langues officielles grâce à des séances de sensibilisation et de mobilisation</p> <p>Domaines d'intérêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de leadership au quotidien • Créer un milieu de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles • Veiller au respect de la stratégie CBC pour les postes non-EX comportant des fonctions de supervision • Offrir un programme de formation linguistique centralisée et un programme de maintien des acquis 	<p>Continuer d'offrir des chances égales et assurer une participation équitable</p> <p>Domaines d'intérêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des opportunités égales d'emploi et d'avancement • Être représentatifs des populations francophone et anglophone 	<p>Veiller à prendre des mesures positives</p> <p>Domaines d'intérêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des discussions avec les intervenants des langues officielles et encourager la participation à celles-ci • S'assurer que les activités de recrutement externe visent les communautés francophones et anglophones • Offrir de la formation et des outils aux analystes de programmes et de politiques 	<p>Appuyer les institutions fédérales dans l'application des parties IV, V et VI de la LLO</p> <p>Domaines d'intérêt</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des conseils et de l'orientation aux institutions fédérales et les informer des différents enjeux concernant l'exécution de leurs obligations en matière de langues officielles • Surveiller les institutions fédérales en ce qui a trait à l'état de leur programme de langues officielles • Élaborer des instruments et des politiques réglementaires, et en assurer la mise à jour • Offrir de l'orientation aux cadres supérieurs sur les questions horizontales

Responsabilité partagée : engagement collectif de participer activement à la création d'une culture et d'un milieu de travail qui favorisent l'utilisation des deux langues officielles (LO), à tous les échelons de l'organisation						
<p>Secrétaire et COEX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir la vision et crée un milieu de travail optimal • Susciter un changement de culture • Montrer l'exemple en adoptant les normes du comportement souhaité • Diriger les activités liées aux LO <p>Employés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la connaissance de leur deuxième langue officielle • Participe à des activités liées aux LO • Favorise un milieu de travail bilingue, inclusif et respectueux 	<p>Centre d'Excellence LO (CELO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des politiques du Conseil du Trésor concernant les parties IV, V et VI de la LLO • Préparer des projets de règlement selon les parties IV, V et VI à la demande du ministre • Surveiller l'état des Programmes des LO et préparer le bilan annuel des langues officielles • Appuyer les ministères, sociétés d'États et autres institutions fédérales • Informer le ministre et la haute direction des enjeux horizontaux en matière de LO 	<p>Représentant désigné des LO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontrer son engagement à contribuer à la visibilité du Programme des LO du SCT • Participer au dossier des LO avec les intervenants internes et externes • Faire preuve de leadership lors de l'élaboration du plan d'action et influencer sa mise en œuvre • Diriger le Comité consultatif ministériel sur les LO 	<p>Membres du Comité consultatif ministériel sur les LO (CCMLO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir à titre d'ambassadeur du Programme des LO au sein de leur secteur • Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action pour les LO 	<p>Cadres supérieurs et gestionnaires (de tous les échelons)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un milieu de travail propice à l'utilisation des deux LO • S'assurer que tous les employés sous leur supervision respectent leurs obligations en matière de LO • Encourager leurs employés à maintenir leurs acquis en matière de LO • Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour les LO • Contribuer à la résolution des plaintes en matière de LO 	<p>Division des Ressources humaines – Personne responsable des LO et coordonnateur de l'article 41</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'exécution globale du programme ministériel en matière de LO • Conseiller, sensibiliser et outiller tous les employés du SCT en matière de LO • Communiquer l'information sur le programme des LO • Faire un suivi des problèmes liés aux LO • Assurer la liaison avec les intervenants internes et externes • Organiser des événements liés aux LO au SCT 	<p>Analystes</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la section des LO est remplie et vérifiée dans les présentations au CT • Consulter les intervenants clés en LO • Veiller à la prise en considérations des questions touchant les LO dans les examens des dépenses

Note : Le Plan d'action pour les langues officielles est un document évolutif et les priorités qu'il contient seront mesurées et ajustées en fonction des résultats obtenus, et la stratégie visant le rendement prévoit les résultats et les indicateurs.

Partage des responsabilités en matière de langues officielles



EMPLOYÉS

- Maintenir la connaissance de leur deuxième langue officielle
- Participe à des activités liées aux LO
- Favorise un milieu de travail bilingue, inclusif et respectueux

ANALYSTES

- S'assurer d'examiner et vérifier la composante LO dans les présentations au CT
- Consulter les intervenants clés en LO
- Veiller à ce que des considérations en matière de LO soient prises en compte dans les examens des dépenses, et les dépenses

RESSOURCES HUMAINES

- Responsable de la prestation globale du programme ministériel en matière de LO
- Conseiller, sensibiliser et outiller tous les employés du SCT
- Partager l'information sur le programme des LO
- Suivi des problèmes liés aux LO
- Assurer la liaison avec les intervenants internes et externes
- Organiser des événements sur les LO au SCT

CADRES SUPÉRIEURS ET GESTIONNAIRES

- Créer un environnement de travail propice à l'utilisation des deux LO
- S'assurer que tous les employés sous leur supervision respectent leurs obligations en matière de LO
- Encourager leurs employés à maintenir leurs compétences en matière de LO
- Contribuer à la mise en œuvre du plan d'action pour les LO
- Contribuer à la résolution des plaintes en matière de LO

SECÉTAIRE ET COEX

- Établit la vision et crée un environnement de travail optimal
- Dirige le changement de culture
- Incarne les normes de comportement désiré
- Dirige les activités liées aux LO

CENTRE D'EXCELLENCE EN LO (CELO)

- Élaborer des politiques du Conseil du Trésor concernant les parties IV, V et VI de la Loi sur les LO
- Préparer des projets de règlements visés aux parties IV, V et VI à la demande du ministre.
- Surveiller le statut des programmes des LO et préparer le Bilan annuel des LO
- Appuyer les ministères, sociétés d'État et autres institutions fédérales
- Informer le ministre et la haute direction des enjeux horizontaux en matière de LO

REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ DES LO

- Démontrer son engagement à contribuer à la visibilité du Programme des LO du SCT
- S'impliquer dans le dossier des LO avec les intervenants internes et externes
- Faire preuve de leadership lors de l'élaboration du plan d'action et influencer sa mise en œuvre
- Diriger le Comité consultatif ministériel sur les LO

COMITÉ CONSULTATIF MINISTÉRIEL SUR LES LO (CCMLO)

- Agir à titre d'ambassadeur du Programme des LO au sein de leur secteur
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan d'action pour les LO

Mesure : Communications avec le public et prestation des services



Continuer d'offrir un service exemplaire au public

Communications avec le public et prestation des services	Domaines d'intérêt
	Fournir des services aux clients et communiquer avec eux dans la langue officielle de leur choix



Mesures	
Communiquer des lignes directrices sur l'utilisation des comptes de médias sociaux.	Année 2 Nouveau
Continuer de tenir à jour simultanément le site Web du SCT en français et en anglais et d'assurer une qualité égale de son contenu dans les deux langues officielles.	Continu
Continuer de fournir un service exemplaire au téléphone (numéro 1-800 pour les demandes d'information du public).	Continu
Continuer de veiller à ce que les communications du SCT avec le public ainsi que les services offerts à celui-ci soient disponibles dans les deux langues officielles.	Continu
Promouvoir l'utilisation des blocs-signatures des employés occupant un poste bilingue contenant l'énoncé « Please do not hesitate to reply in the official language of your choice. / N'hésitez pas à répondre dans la langue officielle de votre choix.	Semestriel
Prendre des mesures appropriées pour accueillir le public dans les deux langues officielles dans les messages vocaux enregistrés.	Semestriel Nouveau
Veiller à ce que les contrats et les ententes avec des tiers contiennent des clauses qui prévoient le respect des obligations linguistiques en ce qui trait aux services au public.	Continu Nouveau

Mesure : Leadership et langue de travail



Favoriser l'utilisation des deux langues officielles grâce à des séances de sensibilisation et de mobilisation

Domaines d'intérêt	Mesures	
Faire preuve de leadership au quotidien	S'assurer que les secteurs tiennent compte des activités du Plan d'action pour les LO dans le cycle de planification des activités et que les comités de gouvernance respectent les règles des réunions bilingues, et reconnaître exemplaire en matière de LO au moyen d'un prix ministériel*.	Continu
	Élaborer les ententes de rendement pour les gestionnaires et les cadres supérieurs qui comprennent des objectifs en matière de LO* et un plan d'apprentissage personnel pour les employés qui comprend des objectifs en formation en langue seconde.	Annuel
	Continuer de surveiller les résultats de l'évaluation en langue seconde et encourager les employés à maintenir des résultats valides.	Continu
	Entreprendre l'auto-évaluation du modèle de maturité des langues officielles pour évaluer la culture de l'organisation en matière de langues officielles.	Continu
Créer un milieu de travail propice à l'utilisation efficace des deux langues officielles	Communiquer de l'information sur la langue de travail et l'obligation d'offrir des services dans les deux langues officielles.	Continu
	Encourager les employés à s'exprimer dans les deux langues officielles au travail en leur fournissant des outils promotionnels.	Semestriel
	Mettre à jour le guide des gestionnaires et veiller à ce qu'il préconise l'utilisation des deux langues officielles dans le milieu de travail.	Continu
	Favoriser le recours à des messages d'absence bilingues en fournissant aux employés des exemples par l'entremise du SCT En bref et de la page des langues officielles de l'InfoSite.	Semestriel
	Faire la promotion de la Journée de la Francophonie (annuellement en mars), de la Journée de la dualité linguistique (annuellement en septembre) et du 50 ^e anniversaire de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (2019).	Continu
	Poursuivre les réunions du Comité consultatif ministériel sur les langues officielles du SCT pour discuter des initiatives et des préoccupations en matière de LO au SCT.	Continu
	Revoir le profil linguistique de tous les postes génériques au SCT.	Année 1
Mettre en œuvre la stratégie ministérielle visant le niveau CBC	△ Assurer un profil linguistique au niveau CBC de tous les postes des non-EX (comparable à celui des EX et des non-EX de niveau supérieur – Niveaux 1 et 2) qui comprennent des fonctions de supervision; relever les anomalies et prendre des mesures correctives, y compris la formation en langue seconde.	Continu
	△ Fournir des consignes sur l'établissement de l'ordre des priorités pour la formation linguistique en tenant compte des groupes en quête d'équité.	Année 1 / Continu
Offrir un programme de formation linguistique centralisée et un programme de maintien des acquis	Formuler des recommandations sur la répartition uniforme de la formation en langue seconde dans tous les secteurs du SCT.	Année 2
	* Offrir des cours faisant partie du programme de formation linguistique centralisée ou offrir de participer à des activités d'apprentissage officielles hors des salles de classe, par exemple les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • formation liée au travail dans leur seconde langue officielle; • évaluation pour confirmer le maintien d'un niveau linguistique; • suivis et rétroaction auprès des employés inscrits au programme de formation et de maintien des acquis (semestriel); • utilisation de la technologie d'apprentissage disponible dans les deux langues officielles. 	Continu
	□ Définir une approche ministérielle pour identifier les employés qui ont besoin d'une formation en langue seconde dès le début de leur carrière afin d'éliminer les obstacles à leur avancement professionnel.	Année 2
	Offrir aux employés des évaluations de LO officielles pendant et après la formation linguistique pour mesurer les progrès accomplis dans leur langue seconde.	Continu
	Faire la promotion de l'outil en ligne du Commissariat aux langues officielles, « Pratiques efficaces en matière de formation linguistique ».	Semestriel

△ Harmonisé avec le Plan ministériel de gestion des personnes 2018-2023 du SCT

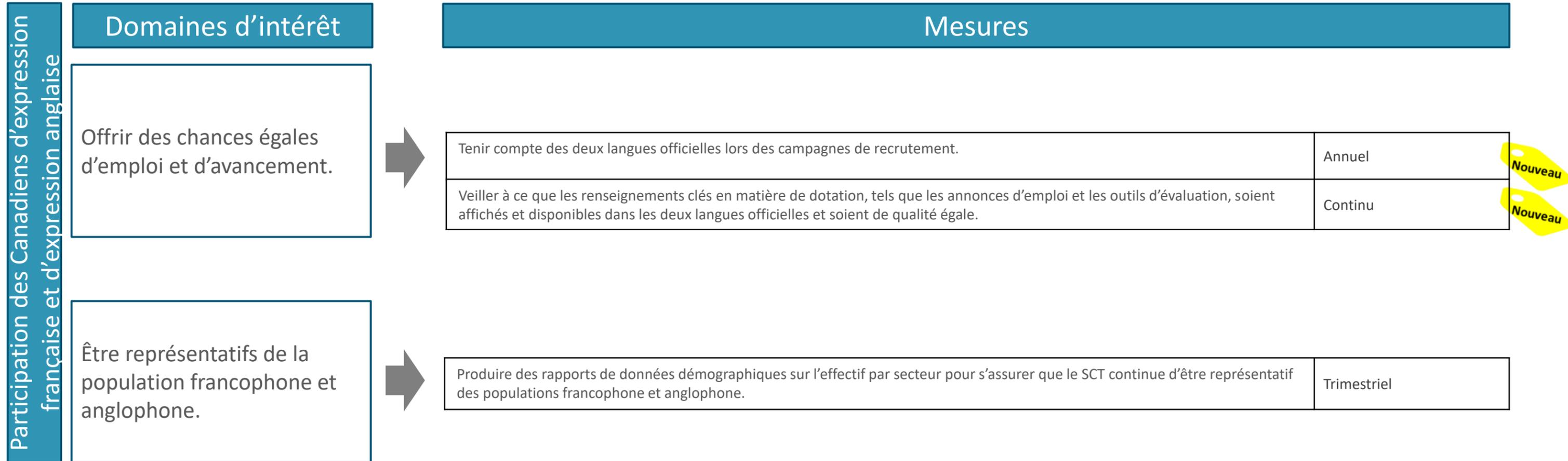
□ Harmonisé avec le Plan d'action du SCT pour l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion 2018-2023

* Harmonisé avec le rapport Borbey-Mendelsohn du greffier du Conseil privé

Mesure : Participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise



Continuer d'offrir des chances égales et assurer une participation équitable



Mesure : Promotion du français et de l'anglais



Veiller à prendre des mesures positives

Promotion du français et de l'anglais	Domaines d'intérêt	Mesures	
	Établir des discussions avec les intervenants des langues officielles et encourager la participation à celles-ci.	Établir un dialogue avec les principaux intervenants (CLOSM, Patrimoine canadien) et consulter les représentants nationaux des CLOSM au sujet du Plan d'action et des principales initiatives ministérielles afin de connaître leurs préoccupations et les enjeux qui les concernent.	Continu
		Inviter les CLOSM à participer aux activités du SCT pour le 50 ^e anniversaire de la <i>Loi sur les langues officielles</i> (LLO).	Année 1
		Collaborer avec le ministère de Patrimoine canadien et les conseils fédéraux.	Continu
Nommer un coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au SCT et afficher ce nom sur l'Infosite et le site Web du SCT et le communiquer à Patrimoine canadien et aux CLOSM.		Continu	
S'assurer que les activités de recrutement externes visent les communautés francophone et anglophone.	* Accroître le degré de sensibilisation aux deux langues officielles lors de campagnes externes de recrutement et de sensibilisation ciblée SCT (p. ex., distribution d'outils promotionnels bilingues aux universités et collèges francophones et anglophones canadiens).	Annuel	
	Informar les représentants de la Fédération des communautés francophones et acadiennes et du Quebec Community Groups Network à propos des campagnes de recrutement du SCT.	Annuel	
Offrir de la formation et des outils aux analystes des programmes et des politiques.	Dans le cadre de la série 101 des analystes du SCT, offrir aux analystes du SCT une séance d'information sur les éléments de la LLO à prendre en compte lors de l'examen des présentations au Conseil du Trésor.	Annuel	
	Conserver des ressources supplémentaires pour soutenir la remise en question et la surveillance des LO dans le référentiel de gestion des connaissances des analystes 101 du SCT à des fins de consultation ou d'apprentissage autodirigé.	Continu	

* Harmonisé avec le rapport Borbey-Mendelsohn du greffier du Conseil privé

Mesure : Centre d'excellence en langues officielles (BDPRH/CELO)



Appuyer les institutions fédérales dans l'application des parties IV, V et VI de la LLO

Centre d'excellence en langues officielles (BDPRH/CELO)	Domaines d'intérêt	Mesures		
	<p>Offrir des conseils et de l'orientation aux institutions fédérales et les informer des différents enjeux concernant l'exécution de leurs obligations en matière de langues officielles.</p>	➔	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir des rencontres des comités consultatifs des ministères et des sociétés d'État sur les langues officielles. • Favoriser le partage de bonnes pratiques entre les institutions fédérales en organisant des événements et par l'entremise de la plateforme GCCollab. • Appuyer les activités du Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles, dont le mandat est d'assurer un suivi sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport Borbey-Mendelsohn. 	Continu
	<p>Surveiller les institutions fédérales en ce qui a trait à l'état de leur programme de langues officielles.</p>	➔	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des évaluations annuelles visant les langues officielles. • Faire rapport sur l'exécution des programmes des langues officielles au sein des institutions fédérales dans le Rapport annuel sur les langues officielles du Président du Conseil du Trésor. • Appuyer l'élaboration d'indicateurs de mesure de rendement plus rigoureux pour les institutions fédérales. • Appuyer l'intégration d'indicateurs de langues officielles dans les outils de surveillance du SCT comme le Cadre de responsabilisation en gestion et le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. 	Annuel
	<p>Élaborer des instruments et politiques réglementaires, et en assurer la mise à jour.</p>	➔	<ul style="list-style-type: none"> • Terminer la révision du <i>Règlement sur les langues officielles</i> pour qu'un nouveau règlement soit adopté en juin 2019. • Apporter les rajustements nécessaires aux instruments de politique, aux outils et aux applications technologiques pour appuyer la mise en œuvre du nouveau règlement au sein des institutions fédérales. • Tenir à jour les instruments de politique en matière de langues officielles conformément au mandat du président du Conseil du Trésor et en tenant compte des recommandations formulées dans le rapport Borbey-Mendelsohn et par d'autres parties intéressées. 	Continu
	<p>Offrir de l'orientation aux cadres supérieurs sur les questions horizontales.</p>	➔	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des avis et des conseils à la haute direction et collaborer avec Patrimoine canadien aux activités de modernisation de la LLO ainsi qu'aux activités célébrant le 50^e anniversaire de la LLO. • Fournir des avis et des conseils à d'autres secteurs du SCT sur des questions horizontales touchant les langues officielles (présentations au Conseil du Trésor, questions des autres secteurs du BDPRH, du BDPI, etc.) 	Continu